

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'une surface commerciale de produits frais et d'une boulangerie sur la commune de Vernon (27).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI GFDI 151

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur GUINET Olivier - Gérant

RCS / SIRET

8 3 8 9 6 9 0 1 2 0 0 0 2 3

Forme juridique

Société civile immobilière

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. a) Aire de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Création d'une aire de stationnement de 130 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la construction d'un magasin de produits frais et d'une boulangerie pour une surface de plancher de 2 017 m² et l'aménagement d'un parking de 130 places VL dont 4 destinées à accueillir des PMR à proximité de l'entrée de la surface commerciale et 2 destinées à la famille.

Il est situé 3 chemin du Violet à Vernon (27) (section AY, parcelle 534 / 8016m²), dans la zone industrielle du Violet où plusieurs commerces sont déjà en activités. L'unité foncière est située dans la zone U1a du PLU de la commune (cette zone est une zone d'activités).

Plusieurs bâtiments existants dont un principal sont actuellement présents sur le site. Ils sont à démolir pour une emprise au sol totale de 2 237 m² et pour une surface de plancher de 1 985 m². Les derniers exploitants étaient les entreprises de construction IFPC (isolation, faux-plafonds et cloisons) et L2P (menuiseries). Avant-projet le nombre de places de parking est de 24.

4.2 Objectifs du projet

Afin de proposer une nouvelle offre commerciale aux habitants de la commune et de ses environs, le projet prévoit la construction d'un commerce de produits frais et d'une boulangerie avec son parking attenant en place d'un bâtiment à démolir.

Il permet ainsi de conforter une offre de proximité, facteur de dynamisation pour le commerce du territoire. De plus, il renforcera l'offre déjà proposée à la clientèle et limitera les déplacements vers des pôles commerciaux plus éloignés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Démolition totale des bâtiments existants dont deux auvents pour une surface d'emprise au sol de 2 237 m² et d'une surface de plancher de 1 985 m².
- Construction d'un nouveau bâtiment commercial et d'un parking attenant tout en respectant les recommandations du plan local d'urbanisme. Le parking clientèle paysager se situe en premier plan sur le Chemin du Violet et le magasin dans l'angle Est du terrain. La façade principale du magasin de produits frais fait face au Chemin du Violet.
- L'accès/sortie du site existant sera conservé au droit du Chemin du Violet.
- Conformément à l'article 13 du PLU, les espaces libres de construction feront l'objet d'un traitement végétalisé et représentent 25 % des espaces libres de construction, soit 1446 m² d'espaces de pleine terre (soit 25.03 % des 5 776 m² des espaces libres de construction).
- Le parking de 130 places sera planté de sujets à hautes tiges dans le respect de l'article UC13 du PLU (il est prévu, soit 1 arbre / 5 places de stationnement). Il sera illuminé par des candélabres de type galvanisé, d'une hauteur de 8m, avec luminaires de type LED.
- Au droit de la zone de quai, la clôture existante sera accompagnée d'une haie vive constituée d'essences locales variées. En limite de l'espace public, le terrain ne sera pas clôturé au droit de la rue du Violet, seule une haie vive sera plantée. En limites séparatives latérales Est et Ouest, le terrain sera clos par une clôture neuve composée de panneaux soudés de 2m de hauteur, teinte vert mousse RAL 6005. Les autres clôtures restent inchangées par rapport à l'existant (en limites séparatives latérales Nord-Est et Sud-Ouest, arrière Sud-Est).
- Un bassin de rétention enterré en structures alvéolaires sera disposé sous le parking pour récupérer les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées (270m³). Un prétraitement par séparateur à hydrocarbures des eaux de voiries sera mis en place.
- Raccordement des divers réseaux aux réseaux existants.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation d'un immeuble commercial comprenant :

- un magasin de produits frais avec une surface de vente de 929.00m², 9 caisses, des locaux sociaux, un bureau de comptage et local coffre (stationnement Brink's), des réserves, chambres froides, laboratoires et petits bureaux, une zone intérieure de livraison, des locaux techniques TGBT et Groupes Froid.
- une boulangerie avec une surface de vente de 57m², la zone process avec frigo, un petit bureau avec coffre, une zone sociale.

Les espaces libres seront composés des espaces pleine terre, de 130 places de stationnement (dont 4 places PMR et 2 familles, 13 places pré-équipées des bornes électriques), 3 abris caddies et 8 places dédiées aux deux roues.

Les essences végétales retenues sont :

- ARBRES DE HAUTES TIGES : des érables champêtres au droit des parkings VL et des aulnes glutineux au droit des espaces verts;
- ARBUSTES DECORATIFS : du cornelius sanguin au droit du piétonnier et des peignes du parking, de la bourdaine au droit du piétonnier et des peignes du parking;
- ARBUSTES PLANTES EN HAIE : des viornes orbiers au droit du piétonnier et des peignes du parking, du noisetier au droit du Chemin du Violet et de la zone de quai, du noisetier pourpre au droit du Chemin du Violet et de la zone de quai.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface foncier	8 016 m ²
- Bâtiment voué à être démolit : Emprise au sol / Surface de plancher	2 237 m ² / 1 985 m ²
- Immeuble commercial à créer : Emprise au sol / Surface de plancher	2 240 m ² / 2 017 m ²
- Surface d'espace libre	5 776 m ²
- Surface imperméabilisée / Surface de pleine terre	6 570 m ² / 1 446 m ²
- Emprise au sol affectée au stationnement	1 687 m ²
- Plantation	1 arbre/5 places soit 26 arbres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

3, chemin du Violet
27200 VERNON

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 28' 05" E Lat. 49° 05' 47" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches se situent à environ 650m au Nord-Est (ZNIEFF de type II : 230031154 - "LES ILES ET BERGES DE LA SEINE EN AMONT DE ROUEN") et environ 1,1km au Sud-Ouest (ZNIEFF de type II : 230031110 - "LES COTEAUX ET BOIS ENTRE SAINT-PIERRE-D'AUTILS ET SAINT-JUST"). Cf. annexe volontaire V1
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. annexe volontaire V2
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. annexe volontaire V3
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du réseau routier national dans l'Eure. Document approuvé par arrêté préfectoral du 16 novembre 2020
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. annexe volontaire V4

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune soumise à un Plan de prévention des risques inondation (PPRN Risque Inondation) : 27DDTM20120001 - PPRI SEINE prescrit le 10/02/2012 ALEAS : Par une crue à débordement lent de cours d'eau / Par remontées de nappes naturelles Commune soumise à un Plan de prévention des risques technologiques installations industrielles (PPRT) : 76DREAL20090004 - PPRT SNECMA Vernon prescrit le 01/08/2008 et approuvé le 31/08/2012 / ALEA : effet de surpression
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence de 2 sites pollués ou potentiellement pollués à proximité (dans un rayon de 500 m) : A l'Est : SSP000708401 Au Sud-Est : SSP000457401
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la vaste Zone de répartition des Eaux "Albien"
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se trouve à 750m à l'Est : "LA RIVE GAUCHE DE LA SEINE A VERNON (si)" Cf. annexe volontaire V5
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches se trouvent à environ 1,9 km : à l'Est "FR2300152 Vallée de l'Epte" et au Nord-Est "FR2302008 Les grottes du Mont Roberge" (cf. annexe 6). Le site du projet est déjà urbanisé et enclavé dans une zone industrielle.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se trouve à environ 350m au Sud-Sud-Est : "LES BORDS DE LA SEINE, AVENUES ET PLACES DE VERNON (sc)". Cf. annexe volontaire V5

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de démolition seront exportés vers des filières de recyclage.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement, le site est déjà urbanisé sans intérêt patrimonial. Le projet entraînera la démolition des bâtiments existants et une augmentation du nombre de places de parking (de 24 à 130). Il est prévu sur la surface d'espace libre la plantation d'1 arbre / 5 places de stationnement soit un minimum 26 arbres de hautes tiges (correspondant aux 130 places de stationnement créées). Des haies et des arbustes décoratifs sont également prévus.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une parcelle déjà urbanisée dans une zone industrielle et commerciale bien développée avec le raccordement au réseau actuel et suffisamment dimensionné : il n'est pas susceptible d'avoir des impacts directs ou indirects sur les sites Natura 2000 les plus proches. Cf. annexe 6

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une parcelle déjà urbanisée dans une zone industrielle et commerciale bien développée : il n'est pas susceptible d'avoir des impacts directs ou indirects sur les zones à sensibilité particulière les plus proches (notamment, l'Avenue des Capucins et ses 560 tilleuls) Cf. annexe volontaire V5
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est déjà urbanisé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune soumise à un Plan de prévention des risques technologiques installations industrielles. L'usine SEVESO la plus proche se situe à environ 900m du site. Le site du projet n'est situé dans aucun des périmètres du PPRT. Canalisations de matières dangereuses recensées dans la commune mais pas dans un rayon de 1000m autour du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise à des risques d'inondation mais l'emprise du projet n'est pas concernée par le zonage réglementaire des prescriptions. Le risque sismique dans la commune est très faible. Le potentiel radon dans la commune est faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Immeuble de commerce. L'assainissement est du type séparatif avec rejet direct des eaux usées vers le réseau existant au niveau du Chemin du Violet. Au niveau du magasin, un bac à farines sera mis en place pour une partie des eaux EU de la boulangerie. Un séparateur à graisses sera mis en place pour une partie des eaux EU de la boucherie.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet offrira de nouveaux services, par conséquent des individus seront amenés à s'y rendre ce qui occasionnera un flux de véhicules. L'impact sera faible au regard de l'emplacement du projet situé dans une grande zone industrielle et commerciale déjà existante et du parking déjà existant (24 places).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet est susceptible d'être une source de bruit temporaire. En phase d'exploitation, le projet engendrera du bruit lié aux déplacements des véhicules mais son impact sera faible au regard de son emplacement et du flux de voitures déjà existant (projet situé dans une grande zone industrielle et commerciale déjà existante).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des vibrations en phase d'exploitation ; il est possible que des vibrations soient engendrées en phase de chantier d'aménagement mais seulement de façon très temporaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet fera l'objet de la mise en place d'un éclairage pour sécuriser la circulation et les personnes. Les émissions sont négligeables au vu du contexte urbain du secteur du projet.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des rejets liés au trafic automobile, mais pas de manière significativement plus importante qu'avant projet au regard de son emplacement (projet situé dans une grande zone industrielle et commerciale déjà existante) .</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le réseau d'assainissement collectif est de type séparatif avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tamponnement des eaux pluviales (EP) puis infiltration si la perméabilité du sol le permet ou à défaut un rejet à débit limité au réseau public (2 l/s/ha soit 1,60 l/s) ; - rejet gravitaire des eaux usées (EU).
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Immeuble de commerce.</p> <p>Le stockage des ordures ménagères avant évacuation se fera dans le local déchets climatisé de 24 m², situé au droit du quai de livraison et pouvant accueillir 10 conteneurs. Les conteneurs seront installés sur la voie publique le jour de la collecte.</p> <p>Les « emballages et papiers » passent par le process du compacteur remplacé régulièrement par un prestataire privé. De plus, les cagettes en bois sont mises à la disposition de la clientèle.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est déjà urbanisé dans une zone industrielle et commerciale bien développée. Bâtiment commercial déjà existant avant projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre de la prise en compte des eaux pluviales, un bassin de rétention enterré en structures alvéolaires sera disposé sous le parking de stationnement VL (cf. Annexe volontaire V6 - Note de dimensionnement).

Les eaux pluviales de ruissellement issues des toitures seront considérées comme « non polluées » et acheminées directement vers les ouvrages de tamponnement.

Les eaux pluviales de ruissellement issues des voiries seront récupérées par l'intermédiaire de grilles avaloirs ou bouches d'égout équipées d'une décantation avant acheminement vers les ouvrages de tamponnement. Un prétraitement par séparateur à hydrocarbures des eaux de voiries sera mis en place.

Conformément à l'article 13 du PLU, les espaces libres de construction feront l'objet d'un traitement végétalisé. Dans le cadre de ce projet, plusieurs types de plantations sont prévues : arbres de hautes tiges, arbustes décoratifs, arbustes plantes en haies (cf. détail en §3.2).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée, nous estimons que le projet de parking peut être dispensé d'évaluation environnementale. En effet, le projet s'insère dans une modification d'un site située dans une zone industrielle et commerciale déjà bien développée et n'entraînera aucune consommation de foncier naturel ou agricole. Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences directes ou indirectes sur les sites Natura 2000 les plus proches (1,9 km). Les impacts liés aux nuisances sonores, lumineuses et au trafic routier sont négligeables par rapport à l'existant et absorbables par le réseau viaire déjà existant.

Le projet respectera la réglementation liée aux problématiques de la gestion des eaux pluviales (bassin enterré) et à celle du PLU en termes de traitement végétalisé.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe volontaire V1 : ZNIEFF Annexe volontaire V2 : Protections réglementaires Annexe volontaire V3 : Réserves Annexe volontaire V4 : Zones humides Annexe volontaire V5 : Sites inscrits/Sites Classés Annexe volontaire V6 : Note de calcul dimensionnement bassin de rétention

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Chaponvieu

le,

18 Mars 2021

Signature